

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2001-13 DU 13 JUILLET 2001

Portant autorisation de ratification de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

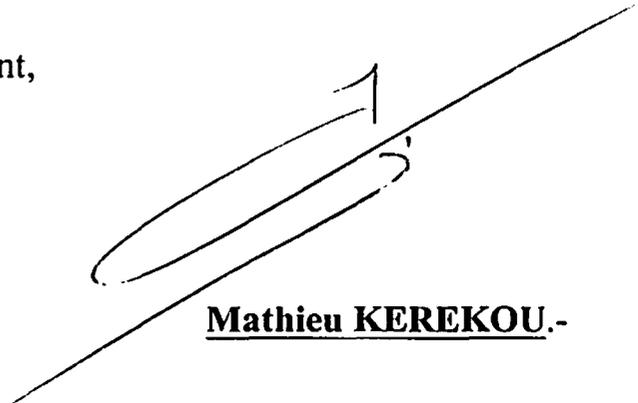
Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000.

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 13 juillet 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



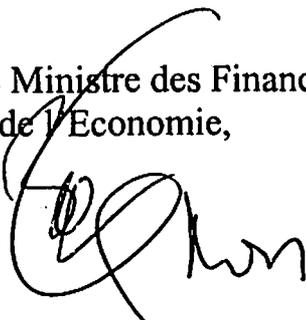
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



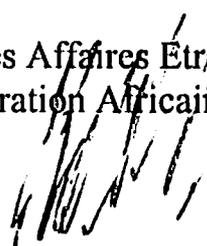
Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Promotion
de l'Emploi,



Lazare SEHOUE TO.-

Le Ministre des Affaires Étrangères
de l'Intégration Africaine,



Kolawolé A. IDJI.-

AMPLIATIONS .- PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4
MFE 4 MICPE 4 MAEIA 4 AUTRES MINISTRES 17 SGG 4 DGBM-DCF-
DGTCP-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCTINSAE 3 BCP-CSM-
IGAA3 UNB- FASJEP-ENA 3 1 JO 1.-